

**Nombre de membres :**

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 22
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 7
- Absent(s) :

DEL 2024\_041

**Date de convocation :**

le 24 avril 2024

**Date d'affichage :**

le 24 avril 2024

Fait à Aigondigné,

Le 24 avril 2024

Ont signé au registre tous  
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois d'avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDE Laurent, GARNIER Céline et ZAPATA Laurie - AIMON Céline à DUMORTIER Roselyne, HIPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia, NOIZET Michel à MAGNE Didier et RIVAULT Pierre à LARGEAU Vanessa

Absents :

Secrétaire de séance : TEXIER Fernando

Délibération 2024\_041 : AFFAIRES GENERALES

**Objet : Motion communale proposée par l'Association des  
Petites Villes de France**

Le Gouvernement a récemment annoncé la mise à contribution financière des Collectivités Territoriales au redressement des comptes publics.

Or, les collectivités ne portent pas de responsabilité dans l'accroissement des déficits budgétaires.

La réduction progressive de leur autonomie financière et fiscale rend les Collectivités plus que jamais vulnérables aux décisions budgétaires de l'Etat. Ce sont en particulier les investissements des Collectivités qui sont visés : ces investissements, pourtant indispensables à la bonne santé du tissu économique local, sont d'autant plus nécessaires pour réussir la transition écologique.

Face à ces injonctions contradictoires, le Bureau de l'Association des Petites Villes de France propose une motion qui pourrait être discutée et adoptée par les conseils municipaux.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve la motion
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,  
Patricia ROUXEL

